



**Commune de Selles-Saint-Denis**

**Plan  
Local  
d'Urbanisme**

**Modification pour mise en compatibilité  
Déclaration de Projet**

**Pièces du dossier :**

**Délibération du conseil communautaire  
Du 29 septembre 2017**



Sologne des Rivières

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**-----  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 29 SEPTEMBRE 2016  
-----**

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes, 3 rue du Champ de Foire, à Souesmes (41300), après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Etaient présents :**

Nombre de membres  
en exercice : 27

Nombre de membres  
présents : 21

VOTE : 25

Pour : 25

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**LA FERTE IMBAULT :**

Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

**MARCILLY-EN-GAULT :**

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

**ORÇAY :**

Madame Michèle MOREAU, déléguée titulaire,

**PIERREFITTE-SUR-SAUDRE :**

Monsieur Jacques LAURE, délégué titulaire,

**SALBRIS :**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE,

Monsieur Jean-Yves THEMOT, Madame Emmanuelle ROEKENS,

Madame Marie-Lise CARATY, Monsieur Jean CHICAULT,

Madame Christiane LALLOIS, Madame Françoise VANDEMAELE,

Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

**SELLES-SAINT-DENIS :**

Monsieur Pierre MAURICE, et Monsieur Max BURON, délégués titulaires,

**SOUESMES :**

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

**THEILLAY :**

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE,

Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires.

**Absents excusés et Pouvoirs**

Madame Marie-Laure CHOLLET – Pouvoir à Madame Marie-Lise CARATY

Monsieur Philippe DEBRE – Pouvoir à Monsieur Jean CHICAULT

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI – Pouvoir à Monsieur Olivier PAVY

Madame Corinne PENICAUD – Pouvoir à Monsieur Pierre MAURICE

Monsieur Michel CHAUVIN – Sans pouvoir

Madame Stéphanie DARDEAU – Sans pouvoir

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean CHICAULT

**OBJET :** -----

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EN VUE DE L'INSTALLATION  
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU JARDIN D'ENTREPRISES ET DE MISE EN COMPATIBILITE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SELLES-SAINT-DENIS**

Par délibération du 23 juin dernier, un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au Jardin d'entreprises à Selles-Saint-Denis a été présenté aux élus communautaires. Ce projet, porté par la société Photosol, sise 3 rue Rossini à Paris, a pour objet une opération de construction d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance estimée entre 5 et 7 MWc.

Une réunion avec les services de l'Etat, en amont de la signature du bail emphytéotique, a été organisée afin de lever les éventuelles contraintes réglementaires. A cette occasion, le service de la Direction Départementale des Territoires, en charge de l'instruction de ce type de permis, a souligné la nécessité de procéder à une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, notamment le règlement de la zone AUiz.

Conformément à l'article L123.16 du Code de l'Urbanisme et au R123-23-1 de ce même code,

Vu l'intérêt pour la Communauté de Communes de développer sur le foncier du Jardin d'entreprises un projet économique cohérent avec la nature du sol,

Vu l'intérêt de développer les énergies renouvelables,

Vu l'adéquation du projet de production d'une centrale photovoltaïque répondant à ces attentes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**DE DECLARER** ce projet d'intérêt général et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la modification du PLU de Selles-Saint-Denis afin de le rendre compatible avec la construction d'une centrale photovoltaïque au Jardin d'entreprises.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,

Olivier PAVY